

Contrat de pays du Pays de Lorient

2006 - 2012



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu la délibération n°06-BUDG/1 du Conseil régional en date des 9, 10 et 11 février 2006 adoptant le budget primitif 2006,

Vu la délibération n°06-TERR/3 du Conseil régional en date des 21 et 22 décembre 2006, autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, en date du 15 décembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n°2006-12-17 de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, en date du 20 décembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 06-092 de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, en date du 18 décembre 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

et

La Communauté d'Agglomération Cap l'orient, représenté par son Président, Monsieur Norbert METAIRIE,

La Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, représentée par son Président, Monsieur Fortuné LE CALVE,

La Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet, représentée par son Président, Monsieur Jacques LE NAY.

Fait à Lorient, en 8 exemplaires originaux, le 16 avril 2007

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

Norbert METAIRIE
Président de la Communauté
d'Agglomération Cap l'Orient

Fortuné LE CALVE,
Président de la Communauté de
communes Blavet Bellevue Océan

Jacques LE NAY,
Président de la Communauté de
communes de la Région de Plouay
du Scorff au Blavet

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le Contrat de pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le document « *Pour une vision ambitieuse, stratégique et partagée* » rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des Assises régionales des territoires organisées en 2004 et en 2005, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à toutes les Bretonnes et les Bretons, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Le document élaboré à cette occasion, intitulé « *Pour une vision stratégique, ambitieuse et partagée de la Bretagne* », définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;
7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;
8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le Contrat de pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au Pays de Lorient

Des caractéristiques socio-économiques propres au territoire

Le Pays de Lorient composé de 213 315 habitants, intègre la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (188 330 habitants) et les Communautés de Communes de Bellevue Blavet Océan (12 899 habitants) et de Plouay (11 802 habitants).

Situé au cœur de la Bretagne sud, le Pays de Lorient s'étend sur un territoire à l'identité singulière, à la fois maritime (mer et rade), urbaine et périurbaine (une forte armature urbaine autour de Lorient). L'union des trois EPCI au sein du Pays de Lorient forme un espace cohérent et riche.

Le Pays de Lorient s'est trouvé par le passé confronté à des difficultés d'ordre conjoncturelles et structurelles : un territoire excentré au sein de l'UE, une crise de la pêche, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, une restructuration de l'appareil de défense, un secteur naval en déclin, un départ des jeunes diplômés. Face à ces difficultés et dans le prolongement d'une réflexion déjà engagée, le territoire a parié sur la mise en œuvre d'une politique de développement volontariste, novatrice et intégrée.

Une approche globale des possibilités de contractualisation

Cette politique a pu, selon la nature des opérations, être cofinancée au sein des différentes procédures (fonds structurels de l'Union Européenne, Contrat de Plan Etat-Région, etc...).

Conscient que la mise en place des nouvelles procédures avec des financements plus limités vient restreindre ces possibilités, le Pays de Lorient réaffirme qu'au regard des fonctions métropolitaines importantes qu'il exerce à travers la nature extrêmement structurante de certaines opérations, celles-ci doivent pouvoir continuer d'être financées dans ces logiques contractuelles.

C'est dans cet état d'esprit que les travaux menés lors du processus de consultation mené au niveau local ont été conduits à l'unanimité. Que ce soit en matière de développement économique (port de pêche, port de commerce, pôle de compétitivité, réseau haut débit,...), d'enseignement supérieur et de recherche, de transport et de déplacement (gestion intégrée des zones côtières, qualité de l'eau, Agenda 21,...) et de solidarité (Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), tous ces projets ou opérations stratégiques doivent trouver leur place dans les procédures les plus pertinentes : P.O.R, Contrat de projets.

Le Contrat de Pays s'inscrit donc en complémentarité sur les projets concernant un développement durable et équilibré du territoire.

Après l'élaboration du projet de territoire actualisé à l'échelle du Pays, il peut d'ores et déjà être identifié, les axes forts pouvant se traduire par des actions faisant l'objet prioritairement d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou d'un intérêt intercommunal indéniable.

Des fondamentaux porteurs de valeur ajoutée

Conforter l'identité maritime comme facteur de développement économique

Riche d'une tradition maritime séculaire, le Pays de Lorient entend renforcer ce secteur tout en s'adaptant à la nouvelle donne économique et environnementale. Il s'agit ici de conforter les initiatives déjà engagées et poursuivre le développement des infrastructures en cours. Intégrée à un chantier de restructuration des espaces anciennement dédiés à la Défense, la reconversion de la Base des Sous-marins, emblématique de notre identité maritime, a débuté il y a à peine dix ans. Actuellement en cours d'achèvement, la finalisation de ce programme de reconversion économique est au cœur des préoccupations du territoire.

Le caractère maritime du Pays de Lorient est vecteur de développement économique. La filière nautique connaît une ascension favorisée sur le Pays de Lorient : son savoir-faire en matière de construction, équipements et réparation navale n'est plus à démontrer. Le Pays de Lorient souhaite conforter sa position en matière de nautisme et faire émerger un véritable Pôle de développement du nautisme en développant notamment ses infrastructures portuaires pour une part dédiées aux professionnels.

Poursuivre une politique de développement durable

Déjà très engagé dans le domaine du développement durable et solidaire, le Pays de Lorient a fait le choix d'une stratégie de développement intégrée alliant (via la Communauté d'Agglomération) croissance économique, cohésion sociale et respect du patrimoine environnemental.

Reconquérir la qualité de l'eau, affirmer le rôle de l'agriculture périurbaine, assurer la préservation des espaces naturels, renforcer les mesures de lutte contre les pollutions et les nuisances urbaines, tels sont les objectifs déclinés en actions dans le cadre de la Charte pour l'Environnement et le Développement durable adoptée, via la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, le 7 février 2002. Cette charte qui fait l'objet actuellement d'une évaluation à mi-parcours doit être poursuivie et étendue à l'échelle du Pays.

Outre la finalisation de programmes engagés et l'appui aux secteurs d'activités porteurs, le Pays de Lorient souhaite également relever le défi de l'attractivité.

Le défi de l'attractivité

Renforcer l'accessibilité du territoire

A l'instar de la Bretagne, l'attractivité du Pays de Lorient dépend en grande partie de son accessibilité et de sa capacité à offrir à sa population des transports variés et interconnectés, notamment autour du programme Bretagne grande vitesse. La maîtrise du développement urbain est accompagnée sur le territoire par un objectif majeur de maîtrise des déplacements, illustrée par la réalisation de la 1ère phase d'un transport collectif en site propre. Favoriser l'inter modalité, poursuivre le développement des transports collectifs, offrir des solutions de déplacement aux personnes les plus dépendantes, développer les « modes doux » de déplacement tels sont les objectifs prônés par le territoire en matière d'accessibilité.

Outre la problématique des transports, l'accessibilité en matière de technologies de l'Information et de la Communication est incontournable au sein d'un territoire qui se veut dynamique. Permettre l'extension du réseau haut débit à l'ensemble du territoire constitue une des axes majeurs du Pays.

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

L'une des ambitions du Pays de Lorient est de trouver la voie d'un développement économique attractif et compétitif. L'amélioration de l'environnement entrepreneurial est une condition sine qua non à la formalisation de cet objectif. Les efforts doivent porter sur l'aménagement de parcs d'activités et la modernisation des sites

d'activités existants. Il est nécessaire en effet de disposer d'une offre foncière territoriale de qualité dans le cadre d'un schéma d'aménagement du territoire impliquant la spécialisation de certains parcs et l'amélioration de certaines zones, dans un souci d'aménagement équilibré, cohérent et solidaire.

Le Pays de Lorient place l'emploi, la formation et l'insertion au cœur de ses préoccupations. Il souhaite promouvoir « l'esprit d'entreprise » en favorisant les initiatives entrepreneuriales génératrices d'emplois.

Au-delà, le développement de la qualité et de l'attractivité de l'offre en matière d'emploi, passe également par le soutien au rapprochement entre universités et entreprises et par l'extension et l'adaptation de locaux aux exigences nouvelles de la professionnalisation.

La Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et ses structures satellites œuvrant dans le domaine de l'insertion, constituent en ce sens, de véritables outils d'information, de coordination et d'animation.

Offrir un cadre de vie de qualité

Le Pays de Lorient dispose sur l'ensemble de son territoire d'une grande richesse d'équipements et de manifestations notamment à caractère culturel et sportif. Il est souhaitable de poursuivre dans cette voie afin de répondre à l'exigence de qualité de vie sur le territoire, de favoriser un maillage équitable des équipements, d'adapter les équipements et infrastructures à l'évolution des pratiques et des fréquentations. La poursuite de cette politique au travers de la réalisation d'équipements structurants est gage de l'attractivité et du rayonnement à venir du territoire.

1. Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats de pays sur le territoire du Pays de Lorient.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le Contrat de pays est signé pour six ans (2006-2012) et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat sera organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, ou d'affecter les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Architecture et principes généraux du Contrat de pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de **21 439 603 €** est allouée au Pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

Cette dotation globale n'a pas vocation à évoluer en 2009. La Région prendra uniquement en compte les cas où des éléments très significatifs, sur le plan de l'évolution démographique ou du développement économique, auraient frappé le territoire du Pays. Cette procédure ne pourrait être qu'une exception et ne peut faire l'objet d'une anticipation.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Lors de l'instruction du projet, une révision à la baisse de la participation régionale peut être envisagée, par exemple en cas d'intervention financière de nouveaux partenaires non connus à la date de signature des contrats, ou en cas de diminution de la dépense subventionnable par rapport aux prévisions qui ont servi à établir la fiche-projet du contrat.

De manière exceptionnelle, et en fonction de la nature particulière des projets, le financement régional pourra représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les nouveaux contrats peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (ou tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du Contrat de pays et d'une aide régionale hors Contrat de pays.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite.

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le Contrat de pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure Pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} enveloppe). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale. Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par des associations pluri-communales.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, chemin faisant, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses propres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au moins 16 796 796 €, soit 80 %, de la dotation du Pays hors ingénierie.

En l'état actuel du contrat, jusqu'à sa révision, elle s'élève à **17 609 448,80 €**.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets peut être révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne sera pas supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus 4 199 199 €, soit 20 % de la dotation du Pays hors ingénierie.

En l'état actuel du contrat, jusqu'à sa révision, elle s'élève à **3 385 546,20 €**.

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du Contrat de pays.

Enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du Pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du Pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au Pays une enveloppe ingénierie de 443 608 euros pour la durée du présent contrat.

Dans le cas présent, le Pays a décidé de consacrer 443 608 € à son enveloppe ingénierie.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à 73 935 euros par an.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, réintégrera, lors de la révision en 2009, le reste de la dotation du Pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le Pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le Pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le Pays devra transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier devra notamment comprendre :

- un bilan financier complet sur l'utilisation des moyens d'ingénierie par le Pays au 31 décembre de chaque année,
- le volume annuel des dépenses d'ingénierie du Pays (sur les 3 dernières années),
- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de Pays...)
- la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication) ;
- les recettes de fonctionnement (participations locales, subventions).

Le Pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le Pays pour l'année en cours et la stratégie du territoire en ce domaine.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats de pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- un plan de financement détaillé en dépenses et recettes
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues
- un échéancier de réalisation des travaux
- les plans
- les devis, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions
- le récépissé du dépôt de permis de construire
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation
- un RIB

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- Délibération autorisant le projet, sollicitant la Région et validant le plan de financement
- Attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

- Preuve de l'existence légale :
 - o Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
 - o Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si la subvention est supérieure à 23 000 €
 - o Pour les GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, convention constitutive si la subvention est supérieure à 23 000 €

Les structures ayant déjà fait parvenir ce type de pièces à la DAPT à l'occasion d'une précédente demande de subvention, ne seront pas tenues de les adresser à nouveau sauf évolution intervenue entre temps (changement de statut, etc...)

- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.

Les structures ayant, à l'occasion d'une précédente demande de subvention, déjà fait parvenir ce type de pièces comptables dans l'année à la DAPT ne seront pas tenues de les adresser à nouveau.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les frais financiers directement rattachables à l'opération sont éligibles.

Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet. Ce point sera notamment examiné selon les critères existant au niveau de chaque politique sectorielle concernée.

Le taux d'intervention régionale est calculée en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne dépassera pas 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage. Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

Le Comité local mis en place à l'occasion de la précédente génération de contrats de pays 2000-2006 et conventions PRAT est conservé.

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCI...) en sont membres de droit.

Dans le Pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-Préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le Pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le Conseiller régional référent, invite et préside le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le pays et doit être validé par l'élu référent avant envoi des invitations par le pays. En cas de non-respect de cette formalité, l'élu référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du Conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-Présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers concernant les projets au titre de la 3ème enveloppe.

Il est informé par le Conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du Comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Avant transmission au Conseil régional, toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet de l'avis du Comité local qui vérifie l'adéquation avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du Pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le Pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, avec le Conseiller régional référent du pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Une fois les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional, ils font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure l'information du maître d'ouvrage et du Pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au Contrat de pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente ;

Pour les dépenses de fonctionnement, une avance de 30 % est versée au moment de la signature de la convention ou de l'arrêté, le solde de la subvention étant versé en une ou plusieurs fois sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'investissement, le versement de la subvention peut être effectué en fonction de l'avancement de la réalisation du projet, au prorata des dépenses effectuées, sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'ingénierie du Pays (enveloppe ingénierie), le paiement des subventions fait l'objet d'une avance de 30 % à la signature de l'arrêté ou de la convention, le solde étant versé en une ou plusieurs fois sur production des justificatifs de service fait (facture acquittée du prestataire pour le recours à des compétences externes ; bilan et compte de résultat, bilan d'activité, rapport du commissaire aux comptes pour le financement de structure). Les demandes de paiement doivent parvenir au Conseil régional avant le 15 décembre de chaque année.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans (à compter de la date de l'arrêté de subvention), le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales devront respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialisera par :

- la présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne sur le lieu du projet (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- la mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier.

En matière d'aide au fonctionnement, tout moyen approprié devra être employé afin d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du Pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...).

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, le Pays et la Région chercheront, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du Pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux.

Deux types d'évaluation concerneront la réalisation de ce contrat :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le Pays. Cette dernière concernera essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au Pays. Dans ce cadre, le Pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le Pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le Pays.
- une évaluation à mi-parcours (2009) et au terme du contrat (2012). Afin de préparer la révision du contrat, le Pays remettra à la Région un bilan d'exécution du contrat afin d'être en mesure de procéder aux ajustements éventuels nécessaires. Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par la Région et le

Pays, en collaboration avec les différents partenaires du territoire. L'objectif sera d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le Pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation.

Le Pays s'engage à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat, celles-ci seront identifiées et collectées en fonction de la nature des projets conduits.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région pourra demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région pourra exercer, à tout moment, auprès du Pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, un contrôle, sur pièces ou sur place, des actions financées dans le cadre de ce contrat

2.

**Projets retenus pour la 2ème
enveloppe du contrat**

Le contrat pour la Bretagne - Pays de Lorient

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines.....	25
Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays de Lorient	27
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	31
Dynamisation des potentiels économiques Développement des zones d'activités d'intérêt communautaire (Fiche globale)	33
Aménagement du Nautique de Keroman	35
Aménagement de Pen Mané III à Guidel.....	37
Aménagement de la zone artisanale du Gripp à Groix	39
Aménagement de la Zone d'Activités de Brandérion	41
Aménagement du Parc d'Activités de Restavy.....	43
Requalification et extension du Parc d'Activités de Kerlevic	45
Requalification et extension de la Zone d'activités de Bellevue à Merlevenez.....	47
Aménagement d'une zone d'activités à « Boul Sapin » en Nostang.....	49
Pour une exemplarité des démarches environnementales.....	51
Opération globale de Restauration du milieu dunaire et de ses abords à Guidel-Plages (Fiche globale de présentation)	53
Restauration du milieu dunaire à Guidel par le déplacement de la galerie commerciale	56
Requalification des espaces publics du bas-Pouldu à Guidel.....	58
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne.....	61
Base des sous-marins Achèvement des opérations de reconversion (Présentation globale)	63
Achèvement des Opérations d'aménagement (VRD) dans le cadre du programme de reconversion du site de la BSM (Lorient) – (2ème tranche – 4ème phase).....	66
Sous-marin Flore – Réalisation d'un espace muséographique	68
Valorisation d'un parcours de visite culturelle et patrimonial de la BSM	70
Spécificité maritime du territoire et potentiels économiques Schéma de Développement des capacités d'accueil des ports de plaisance (Fiche globale)	72
Extension du Port de Kernével à Larmor-Plage	74
Aménagement du port de la Pointe (Anse du Driasker) à Port-Louis	76
Extension du port de Guidel-Plages.....	78
Extension du Port de Ban Gâvres	80
Pour une Bretagne équitable et solidaire.....	83
Construction d'un bâtiment mixte d'insertion	85
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture.....	87
Schéma de développement culturel en pays de Lorient (Présentation globale)	89
Création d'un Espace Culturel et de Loisirs à Lanester.....	91
Réalisation d'un espace culturel à Ploemeur	93
Création d'une salle de spectacle et de théâtre à Plouay	95

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.....	97
Complexe aquatique d'Hennebont	99
Complexe Multifonctionnel du Menez à Larmor Plage : équipements sportifs et aménagements.....	101
Construction d'une salle de sports intercommunale à Kervignac.....	103
Construction d'une 3ème tribune au stade Yves Allainmat à Lorient.....	105
Développement de la Randonnée au Pays de Lorient	107

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines

MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS DE LORIENT

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines »

L'emploi et la formation constituent une préoccupation majeure. Cap l'Orient a décidé de fédérer les énergies au sein d'une Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP). Le dispositif permettra d'offrir en un lieu unique, une information en matière de formation professionnelle, d'emploi et de création-reprise d'activités. Le territoire d'intervention de la MEFP est constitué par les 19 communes de Cap l'Orient, élargi aux Communautés de Communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet d'une part, et Bellevue Blavet Océan d'autre part, couvrant ainsi l'intégralité du périmètre du Pays de Lorient.

2.2. Objectifs du projet

Ce projet vise à la mise en place d'une « vitrine centrale », relayée par des points d'accueil sur l'ensemble du territoire ayant pour objectifs :

- Offrir un accueil très largement ouvert aux étudiants, demandeurs d'emploi, créateurs d'activités, salariés et entreprises, pour un service immédiat de proximité et d'information globale et pertinente ;
- Réaliser des animations ouvertes à tous les publics permettant d'améliorer l'information sur les métiers, de promouvoir la formation, de renforcer la connaissance du marché de l'emploi et en faciliter l'accès, de développer la culture entrepreneuriale et valoriser l'économie locale ;
- Renforcer l'observatoire Emploi-Formation et constituer une coordination pour une meilleure articulation des politiques publiques d'emploi, d'insertion et de formation : réactivité aux attentes de main d'œuvre des entreprises, anticipation des besoins en formation dans les secteurs émergents, gestion prévisionnelle des emplois selon le contexte local.

2.3. Descriptif du projet

L'organisation fonctionnelle repose sur deux orientations :

- une plate-forme commune d'accueil, d'orientation et d'information du public constituée d'un espace de premier accueil et d'espaces dédiés aux structures spécialisées (PLIE, plate-forme vocationnelle de l'ANPE, Fongécif), ainsi qu'au point d'accès à la téléformation... – cette plate-forme d'accueil se déclinera sur les trois axes que sont la formation professionnelle, l'emploi et la création d'activités.
- une coordination des acteurs chargés d'élaborer un diagnostic et de définir une stratégie d'actions (observation, analyse, anticipation des besoins, accès et retour à l'emploi, développement de l'emploi et création d'entreprises, animation du dispositif et évaluation de l'action)

La Maison de l'Emploi et de la formation professionnelle sera située en centre ville de Lorient, boulevard Cosmao Dumanoir, dans un bâtiment existant à aménager sur un espace d'environ 716 m², permettant à tous les publics

d'être accueillis de manière anonyme et gratuite pour un service allant de l'information, à l'élaboration d'un projet. La participation régionale est appelée uniquement sur la partie formation (les locaux utilisés par le délégué territoriale et une fraction des espaces communs).

2.4. Résultats attendus

Permettre à tout citoyen de trouver, en un lieu unique, les réponses adaptées aux questions liées à l'emploi, la formation professionnelle, la création ou reprise d'activité ;

Coordonner les politiques mises en œuvre dans ces domaines en s'appuyant sur un diagnostic territorial grâce à l'appui de l'observatoire emploi-formation pour une meilleure réactivité dans les réponses aux particuliers et entreprises.

3. Echancier de la réalisation du projet

Dossier de labellisation en juillet 2006.

Travaux d'aménagement de la structure : septembre 2007.

Ouverture au public : fin 2007.

4. Conditions suspensives particulières

Les différentes dépenses devront être précisées, étant entendu que seules les dépenses liées à la maison de la formation seront éligibles :

- l'investissement et le fonctionnement de la maison de l'emploi ne sont pas éligibles ;
- pour les dépenses d'investissement sur les espaces communs, un calcul au prorata des surfaces liées à la maison de la formation professionnelle devra être opéré ;
- des précisions sur les dépenses de fonctionnement présentées devront être apportées. Le fonctionnement de la maison de l'emploi ne saurait être financé. Seules les dépenses de fonctionnement partagées, et calculées au prorata des missions relatives à l'information sur la formation, pourront être retenues, et sur une durée limitée (aide au démarrage). Les missions directement liées à la formation font déjà l'objet d'un financement régional *via* le temps de travail du délégué territorial.

5. Présentation financière du projet

Investissement

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Immobilier relatif aux missions liées à l'information sur la formation :	485 450
Mobilier (hors équipements) espaces relatifs aux missions liées à la formation	144 552
TOTAL	630 002

Fonctionnement

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Année 1 :	203 750€
Année 2 :	590 000€
Année 3 :	590 000€
TOTAL	1 383 750

6. Intervention totale de la Région : 180 357 €

114 357€ en investissement

66 000€ en fonctionnement

dont 10 000 année 1

28 000 année 2

28 000 année 3

**Pour une définition de stratégies
territoriales de développement économique
et social**

DYNAMISATION DES POTENTIELS ECONOMIQUES DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FICHE GLOBALE)

Les projets d'aménagement des sites d'activités de Cap l'Orient traduisent de façon opérationnelle les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'Intervention Communautaire en matière de Zones d'Activités validé par le Conseil Communautaire en mai 2003.

Zones	Surface commercialisable en m ²	Surface commercialisée en m ²	Surface restant à commercialiser en m ²
Zones existantes :	298 800	214 200	84 600
- MOURILLON	89 000	68 400	20 600
- SOYE	82 000	52 000	30 000
- PARCO SUD	54 800	50 800	4 000
- PEN MANE 2	42 400	16 200	26 200
- HALIOPARC NORD	30 600	26 800	3 800
Zones en cours d'aménagement :	192 000	0	192 000
- PARCO NORD	76 000	0	76 000
- PEN MANE 3	35 000	0	35 000
- GROIX	9 000	0	9 000
- KEROMAN	72 000	0	72 000
Zones à aménager à terme :	450 000	0	450 000
- BRANDERION 1 ^{ère} phase	50 000	0	50 000
- REFOL	270 000	0	270 000
- SOYE 2	130 000	0	130 000

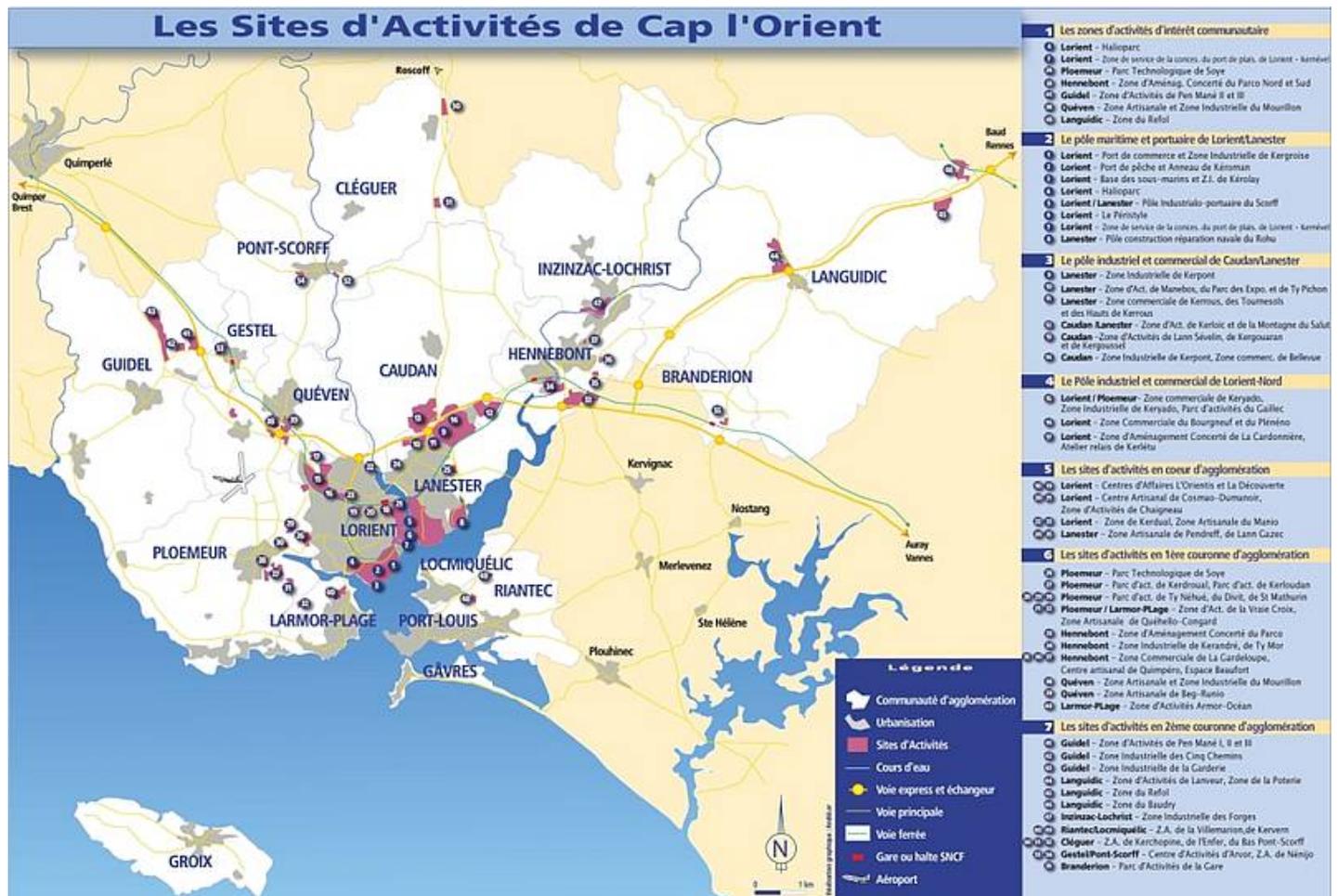
L'ensemble des nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire sont programmés dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc, conformément à l'engagement officiel de Cap l'Orient dans cette démarche en mai 2003. La création et l'aménagement de sites d'activités d'intérêt communautaire répondent aux objectifs prioritaires suivants :

- Favoriser le développement d'activités dans des domaines et des filières économiques privilégiés : construction-réparation navale, activités portuaires, nautisme, valorisation et commercialisation des produits de la mer, secteurs porteurs de valeur ajoutée et d'innovation (images et réseaux, électronique-mécatronique et transitique...
- Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles par la route et le fer.
- Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques.

La liste des opérations d'aménagement de zones d'activités mentionnée ci-dessous est non exhaustive et ne reprend pas l'ensemble des programmes du territoire.

Liste des fiches projet correspondantes

- Aménagement du Nautique de Keroman à Lorient, prix de cession : 75€/m²
- Aménagement de Pen Mané III à Guidel, prix de cession : 25€/m²
- Aménagement du Parco Nord à Hennebont
- Aménagement de la zone artisanale du Gripp à Groix, prix de cession : 20€/m²
- Aménagement de la ZA de Branderion, prix de cession : 15€/m² (base prévisionnelle)
- Aménagement de la ZA de de Kersabiec
- Aménagement du Parc d'Activités du Restavy, prix de cession : 10,22€/m²
- Requalification et extension du Parc d'Activités de Kerlevic, prix de cession : 10,22€/m²
- Requalification et extension de la ZA de Bellevue à Merlevenez, prix de cession : 13€/m²
- Aménagement de « Boul Sapin » en Nostang, prix de cession : 15€/m²



AMENAGEMENT DU NAUTIQUE DE KEROMAN

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne » et « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'aménagement des sites d'activités de Cap l'Orient traduisent de façon opérationnelle les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'Intervention Communautaire en matière de Zones d'Activités validé par le Conseil Communautaire en mai 2003.

L'ensemble des nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire sont également programmés dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc, conformément à l'engagement officiel de Cap l'Orient dans cette démarche en mai 2003.

Ce projet de site d'activités participe au programme général de reconversion du site de la BSM et s'inscrit également dans les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'intervention Communautaire en matière de Zones d'activités (mai 2003).

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à la reconversion économique du site de la Base des sous-marins

Promouvoir l'émergence d'un pôle de développement du nautisme

Favoriser le développement d'activités dans des domaines et des filières économiques privilégiées : construction-réparation navale, activités portuaires, nautisme, valorisation et commercialisation des produits de la mer, secteurs porteurs de valeur ajoutée et d'innovation (images et réseaux, électronique-mécatronique et transitique...)

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles par la route et le fer.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques.

2.3. Descriptif du projet

Le projet prévoit l'aménagement de voies de desserte interne, permettant un accès facilité en vue de l'implantation à venir d'entreprises. Cet aménagement sera accompagné de travaux de démolition, terrassement, voirie, assainissement et de valorisation paysagère.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Créations d'emplois (directes et indirectes)

3. Echancier de la réalisation du projet

Planning prévisionnel 2007 :

- Début travaux : janvier 07
- Fin des travaux : janvier 08

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	515 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	294 000
Travaux d'aménagement	2 340 000
Frais financiers	90 000
Divers - commercialisation	42 000
TOTAL	3 281 000

6. Intervention de la Région : 468 000 €

AMENAGEMENT DE PEN MANE III A GUIDEL

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'aménagement des sites d'activités de Cap l'Orient traduisent de façon opérationnelle les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'Intervention Communautaire en matière de Zones d'Activités validé par le Conseil Communautaire en mai 2003.

L'ensemble des nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire sont également programmés dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc, conformément à l'engagement officiel de Cap l'Orient dans cette démarche en mai 2003.

Situé à proximité de l'échangeur de la RN 165, le projet d'aménagement de Pen Mané III répond à la volonté du Pays de Lorient d'optimiser les espaces économiques bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques.

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles par la route et le fer.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques.

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

Ce projet répond à une logique territoriale en matière d'aménagement qualitatif. Sa réalisation s'effectue dans le cadre du référentiel Bretagne Qualiparc, une étude diagnostic est en cours sur l'ensemble de ces sites en vue de leur requalification afin de garantir une harmonisation globale.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Créations d'emplois (directes et indirectes)

3. Echancier de la réalisation du projet

Début des travaux : 2ème trimestre 2007

Fin des travaux : fin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	98 000
Etudes	10 700
Travaux d'aménagement	1 180 000
Frais financiers	106 500
TOTAL	1 395 200

NB : Maîtrise d'œuvre en régie

6. Intervention de la Région : 176 160 €

AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE DU GRIPP A GROIX

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'aménagement des sites d'activités de Cap l'Orient traduisent de façon opérationnelle les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'Intervention Communautaire en matière de Zones d'Activités validé par le Conseil Communautaire en mai 2003.

L'ensemble des nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire sont également programmés dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc, conformément à l'engagement officiel de Cap l'Orient dans cette démarche en mai 2003.

L'aménagement de la zone artisanale du Gripp à Groix répond l'ambition territoriale d'affirmer un développement solidaire (Schéma ZAIC).

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles par la route et le fer.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques.

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

Les **études pré-opérationnelles** et les **travaux d'aménagement** ont vocation à apporter une réponse intercommunale au développement économique spécifique lié à l'identité ilienne du site ainsi qu'à la problématique environnementale particulièrement sensible sur ce territoire.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Créations d'emplois (directes et indirectes)

3. Echancier de la réalisation du projet

Etudes pré-opérationnelles : début 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	120 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	60 000
Travaux d'aménagement	300 000
Frais financiers	30 700
TOTAL	510 700

6. Intervention de la Région : 60 000 €

AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BRANDERION

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'aménagement des sites d'activités de Cap l'Orient traduisent de façon opérationnelle les orientations stratégiques définies dans le Schéma d'Intervention Communautaire en matière de Zones d'Activités validé par le Conseil Communautaire en mai 2003.

L'ensemble des nouveaux projets d'aménagement des zones d'activités d'intérêt communautaire sont également programmés dans le cadre de l'opération Bretagne Qualiparc, conformément à l'engagement officiel de Cap l'Orient dans cette démarche en mai 2003.

L'aménagement de la zone de Brandérion répond à l'ambition territoriale d'affirmer un développement cohérent et solidaire.

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles par la route et le fer.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques.

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Il s'agit d'aménager une zone de 72 075 m² dont 50 000 m² commercialisables.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Créations d'emplois (directes et indirectes)

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	113 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	60 000
Travaux d'aménagement	930 000
TOTAL	1 103 000

Foncier : S'agissant des terrains au nord de la zone commerciale actuelle, classés NAI, d'une superficie de 72 075 m², estimés à 1,50€ HT le m² (estimation des Domaines à Nostang et non Branderion) + frais

Travaux : En référence au coût annoncé par Nostang (1 160 000€ HT pour 90 000m² de terrains), soit 12,88€ HT le m²

Cession de terrains : 15€ HT le m²

Surface commercialisable 70% de 72 075 m², soit 50 000m².

6. Intervention de la Région : 122 400 €

AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE RESTAVY

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

L'une des ambitions du Pays de Lorient est de trouver la voie d'un développement économique attractif et compétitif. Outil majeur de la politique de développement de la Communauté de communes de la Région de Plouay, le Parc d'Activités de Restavy, situé à 20 Km de Lorient a aujourd'hui un rayonnement dépassant les frontières du territoire intercommunal (50 hectares dont 20 déjà occupés).

Il s'agit de poursuivre l'aménagement du parc d'activités de Restavy, dans un contexte de bouleversement démographique (zone périurbaine) et d'implantation en cours et à venir d'entreprises diverses. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation qualitative et environnementale (Opération Bretagne Qualiparc).

Dan un souci de phasage budgétaire et de calendrier, l'opération fera l'objet de quatre tranches de travaux distinctes.

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

La Communauté de communes prévoit 4 tranches de travaux (une tranche à 6 ha, deux tranches à 3,5 ha et une tranche à 3 ha), composés de lots simples ou permettant l'accueil d'unités plus importantes.

Pour chacun des quatre programmes, les travaux d'aménagement comprendront :

- une voirie avec plate-forme de retournement,
- la réalisation de l'assainissement,
- la réalisation des réseaux électriques, téléphone, assainissement, EU, EP, éclairage public, téléphone et gaz,
- la création d'un bassin de rétention,
- des aménagements paysagers renforcés.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Création d'emplois (directs et indirects)

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux en janvier 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	369 000
Etudes et maîtrise d'œuvre	85 409
Travaux d'aménagement	1 037 561
Frais financiers	366 889
TOTAL	1 859 061

6. Intervention de la Région : 280 500 €

REQUALIFICATION ET EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE KERLEVIC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Plouay

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

L'une des ambitions du Pays de Lorient est de trouver la voie d'un développement économique attractif et compétitif.

Situé sur la route de Pontivy à la sortie de Bubry, le parc d'activités de Kerlevic accueille actuellement 4 entreprises et couvre une surface totale d'environ de 11 hectares, dont 3 hectares sont d'ores et déjà occupés.

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2002, Il s'agit de poursuivre l'aménagement du parc d'activités de Kerlevic. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation qualitative et environnementale (Opération Bretagne Qualiparc).

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

Le projet proprement dit, prévoit la création d'un lotissement (10 lots) destiné aux activités tertiaires, artisanales, industrielles ou commerciales dans le cadre d'un programme de requalification et d'extension du Parc d'activités.

Les travaux comprennent :

- l'aménagement paysager
- les réseaux souples
- la voirie et accotements

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Création d'emplois (directs et indirects)

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux en janvier 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- la partie de la zone à vocation commerciale ne fasse pas partie de l'assiette subventionnable ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	9 903
Etudes et maîtrise d'œuvre	11 730
Travaux d'aménagement	123 741
Frais financiers	4 606
TOTAL	149 980

6. Intervention de la Région : 11 621 €

REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BELLEVUE A MERLEVENEZ

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Bellevue Blavet Océan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

L'une des ambitions du Pays de Lorient est de trouver la voie d'un développement économique attractif et compétitif.

La Communauté de communes de Bellevue Blavet Océan s'engage dans une opération d'extension et de requalification de la zone d'activité située à Merlevenez dans un secteur stratégique d'entrée de bourg

Ce projet s'inscrit également dans une démarche de valorisation qualitative et environnementale (Opération Bretagne Qualiparc).

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'attractivité économique du territoire

Optimiser les espaces bénéficiant d'infrastructures logistiques stratégiques en valorisant les zones facilement accessibles.

Poursuivre un aménagement cohérent et solidaire du territoire en favorisant la réalisation de nouveaux espaces économiques

Garantir une offre foncière de qualité (qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle du site)

2.3. Descriptif du projet

L'étude diagnostic et les études pré-opérationnelles ont été menées dans les trois premiers trimestres de l'année 2006 et ont abouti à la réalisation d'un cahier des charges de travaux d'aménagement

Les travaux prévoient :

- la requalification de la zone existante : (façade RD 9/194 et deux voies internes) ;
- l'extension de la ZA de Bellevue.

2.4. Résultats attendus

Implantations d'entreprises

Création d'emplois (directs et indirects)

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux en 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	73 500
Etudes et maîtrise d'œuvre	100 000
Travaux d'aménagement	1 020 365
Frais financiers	12 000
TOTAL	1 205 865

6. Intervention de la Région : 163 173 €

AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES A « BOUL SAPIN » EN NOSTANG

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes Blavet Bellevue Océan

2 avenue des plages

56700 Kervignac

Tél. 02 97 65 62 90

Fax. 02 97 65 68 40

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Création d'une zone d'activité intercommunale sur le site d'entrée Est du Pays de Lorient en appui sur le futur échangeur de Boul Sapin côté Nostang, en vue de conforter la zone d'activités déjà existante côté Brandérian.

Ce projet s'intègre parfaitement dans les vocations / chantiers fédérateurs du Pays de Lorient :

Groupe 3. Dynamisation des potentiels économiques : Zones d'activités.

2.2. Objectifs du projet

Accueillir les entreprises ayant un besoins d'accès rapide à l'A82, améliorer leur environnement et faciliter leur implantation.

Par voie de conséquence, étoffer les possibilités d'emploi sur le Pays de Lorient.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition foncière de 9 hectares.

Aménagement de la zone dans le cadre du dispositif Bretagne Qualiparc.

2.4. Résultats attendus

Aménagement économique du territoire

Nombre d'emplois créés

Augmentation des bases de fiscalité directe locale

3. Echancier de la réalisation du projet

Constitution d'une réserve foncière : 2009

Programme d'aménagement : 2010 à 2012

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc
- l'acquisition foncière soit bien suivie des aménagements, sous peine de remboursement de la subvention.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Acquisitions foncières	144 500
Etudes et maîtrise d'œuvre	70 000
Travaux d'aménagement	1 100 000
Frais financiers	24 000
TOTAL	1 338 500

6. Intervention de la Région : 113 700 €

**Pour une exemplarité des démarches
environnementales**

OPERATION GLOBALE DE RESTAURATION DU MILIEU DUNAIRE ET DE SES ABORDS A GUIDEL-PLAGES (FICHE GLOBALE DE PRESENTATION)

Le Pays de Lorient a fait le choix d'une stratégie de développement intégrée, alliant croissance économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Mener une politique d'acquisition foncière et de gestion des espaces naturels écologique demeure au cœur de ses préoccupations.

Guidel-Plages est une station touristique qui s'est développée à partir du début des années 60 accueillant les équipements suivants : un VVF (un centre village vacances famille), des structures hôtelières, des lotissements et quelques équipements dont une galerie marchande située au cœur d'un site dunaire.

Dans le cadre d'une démarche de valorisation des espaces naturels et remarquables de Guidel-Plages, axé vers un développement durable et qualitatif privilégiant la restauration du massif dunaire, le projet implique plusieurs opérations reposant sur deux maîtres d'ouvrage : Cap l'Orient et la Ville de Guidel, et l'implication du Conservatoire du Littoral.

Les opérations ont pour objectifs de :

- Reconquérir le milieu dunaire de Guidel
- Valoriser un espace naturel privilégié
- Mettre en valeur le site d'un point de vue urbanistique

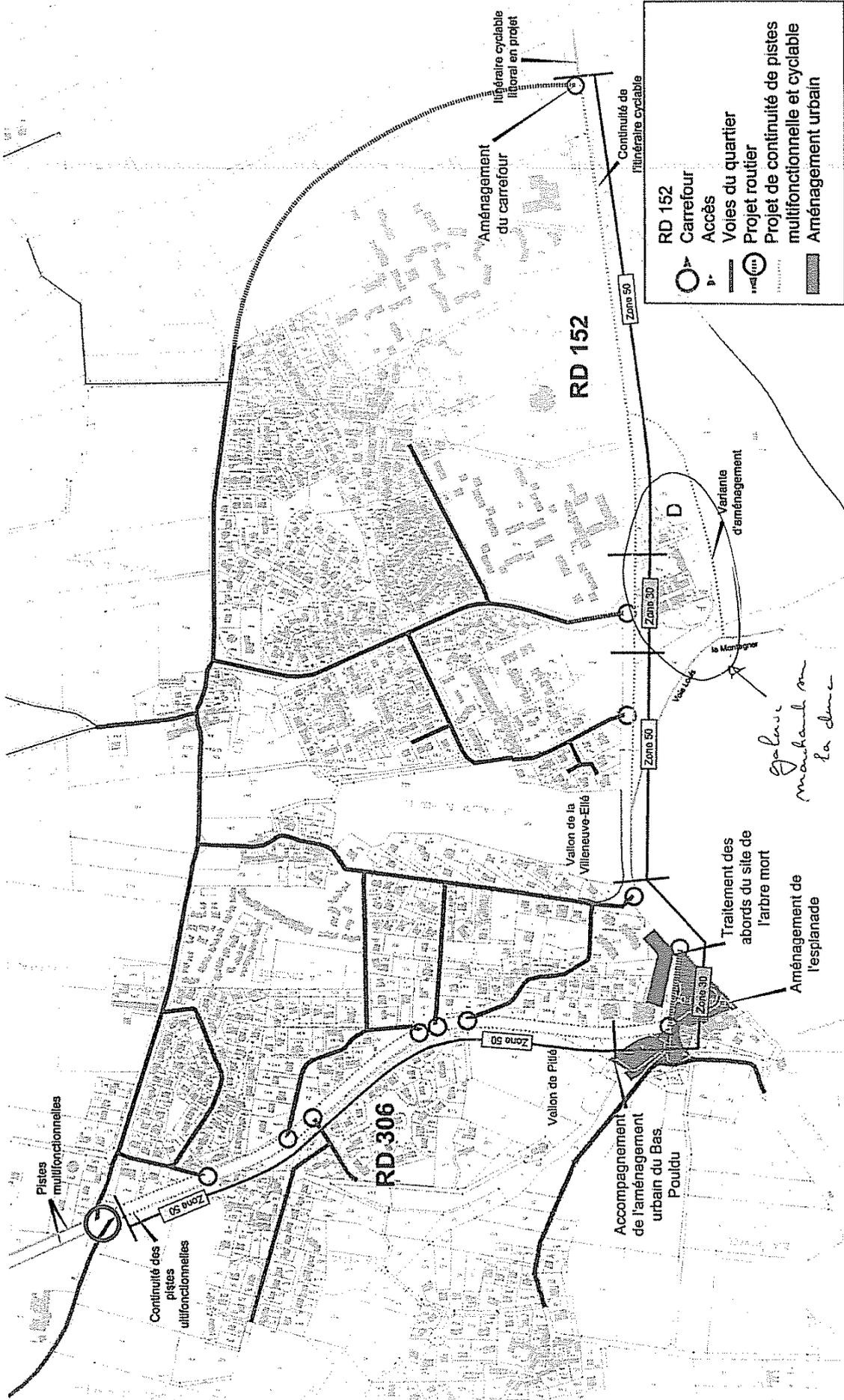
Ainsi, dans le cadre de ce contrat de pays, le projet proprement dit doit intégrer :

- la démolition de la galerie commerciale
- la restauration de la galerie dans le cadre d'une opération de réaménagement qualitative du site.

Extrait du POS et repérage du secteur d'études



I, J - RD 306 - RD 152
Enjeux d'aménagement



RESTAURATION DU MILIEU DUNAIRE A GUIDEL PAR LE DEPLACEMENT DE LA GALERIE COMMERCIALE

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une exemplarité des démarches environnementales ».

Le Pays de Lorient a fait le choix d'une stratégie de développement intégrée, alliant croissance économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Mener une politique d'acquisition foncière et de gestion des espaces naturels écologique demeure au cœur de ses préoccupations.

Guidel-Plages est une station touristique qui s'est développée à partir du début des années 60 accueillant les équipements suivants : un VVF (un centre village vacances famille), des structures hôtelières, des lotissements et quelques équipements dont une galerie marchande située au cœur d'un site dunaire.

2.2. Objectifs du projet

Reconquérir le milieu dunaire de Guidel

2.3. Descriptif du projet

Sous maîtrise d'ouvrage de Cap l'Orient, les objectifs consistent en la démolition de la galerie commerciale, la construction de nouveaux locaux sur le site du Bas-Pouldu et la restitution de la dune au milieu naturel.

2.4. Résultats attendus

Requalification et valorisation du cœur de station.

Développement des modes de déplacements doux

Sécuriser les voies et espaces publics de Guidel-Plages

3. Echancier de la réalisation du projet

2009 - 2010

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de précisions sur les recettes générées par la commercialisation des nouvelles cellules commerciales.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	1 700 000

6. Intervention de la Région : 510 000 €

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU BAS-POULDU A GUIDEL

1. Maître d'ouvrage

Commune de Guidel

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une exemplarité des démarches environnementales ».

Le Pays de Lorient a fait le choix d'une stratégie de développement intégrée, alliant croissance économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. Mener une politique d'acquisition foncière et de gestion des espaces naturels écologique demeure au cœur de ses préoccupations.

Guidel-Plages est une station touristique qui s'est développée à partir du début des années 60 accueillant les équipements suivants : un VVF (un centre village vacances famille), des structures hôtelières, des lotissements et quelques équipements dont une galerie marchande située au cœur d'un site dunaire

Dans le cadre d'une démarche de valorisation des espaces naturels et remarquables de Guidel-Plages, le projet prévoit un réaménagement qualitatif du site : sécurisation du site (voirie), réalisation de pistes cyclables, mise en valeur urbanistique du site

2.2. Objectifs du projet

Constituer un véritable cœur de station touristique, balnéaire et portuaire par le biais d'aménagement urbanistique respectueux de l'environnement.

2.3. Descriptif du projet

Le projet proprement dit consiste en :

- La réalisation de parcours continus de circulation douce,
- Le réaménagement de voiries existantes pour sécuriser (espaces publics de qualité avec une chaussée, une piste multifonctionnelle, etc...),
- L'aménagement d'espaces publics piétons avec prolongements vers le vallon, le port, la plage.

2.4. Résultats attendus

Requalification et valorisation du cœur de station.

Développement des modes de déplacements doux

Sécuriser les voies et espaces publics de Guidel-Plages

3. Echancier de la réalisation du projet

2009 - 2011

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	3 500 000

6. Intervention de la Région : 700 000 €

**Pour une affirmation de la vocation et de la
spécificité maritimes de la Bretagne**

BASE DES SOUS-MARINS ACHEVEMENT DES OPERATIONS DE RECONVERSION (PRESENTATION GLOBALE)

A peine 10 ans après la fermeture de la Base de Sous-Marins de Lorient-Kéroman, la reconversion des 18 hectares de ce site va pouvoir s'achever avec la réintégration dans la Ville de la presqu'île de Kéroman devenue Pôle de développement du nautisme. Cet achèvement des opérations de reconversion requiert à la fois une dernière tranche d'opération d'aménagement (V.R.D.) et une opération de valorisation culturelle et patrimoniale du site.

Valoriser le patrimoine historique, architectural et culturel hérité de la seconde guerre mondiale représente un axe complémentaire de la reconversion de la base des sous-marins sur la presqu'île de Keroman.

Le sous-marin Flore est le témoin, sur le site, de l'activité de la Marine Nationale pendant plus de 50 ans. Il a fait l'objet de travaux conservatoires dans la perspective de son ouverture au public. Ce dossier sera à examiner si possible prioritairement dans le cadre du CPER, convention particulière liée aux sites subissant encore des restructurations de l'appareil de défense.

Depuis le départ de la Marine Nationale en 1997, des visites guidées sont organisées à l'intérieur et sur le toit du K3, bloc de béton gigantesque initialement destiné à protéger, avec les deux autres blocs, K1 et K2, les sous-marins allemands des bombardements des Alliés. Le projet de valorisation patrimoniale du site consiste aujourd'hui à poursuivre et à intensifier la médiation culturelle et le parcours de visite proposé en direction d'un large public diversifié, touristique et résident, adulte et enfant, groupe et individuel.

Les projets présentés dans le cadre de ce contrat s'intègrent dans cette dynamique globale initiée il y a déjà quelques années et qui a déjà fait l'objet de financements régionaux via le Fonds de Restructuration des Emprises de la Défense (FRED) et le Programme Régional d'Aménagement du Territoire (PRAT) (cf tableau suivant).

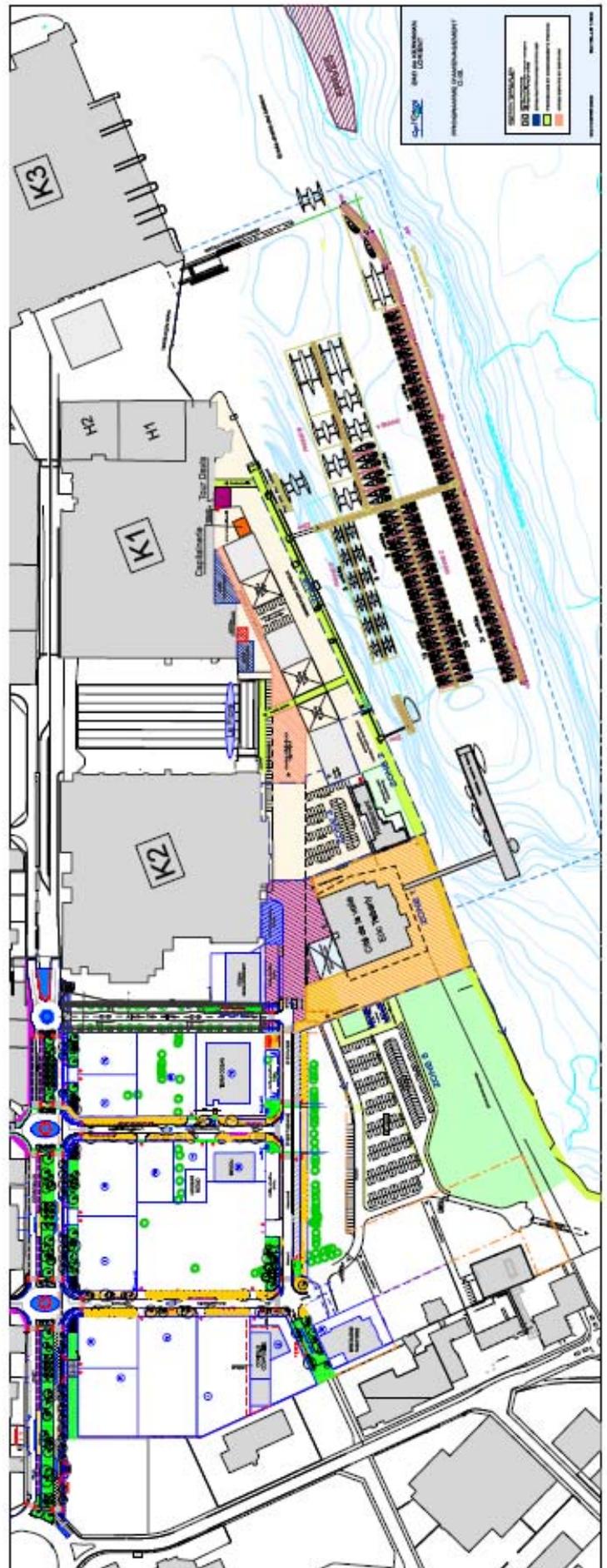
Maître D'ouvrage	Opération	Coût total de l'opération	Subvention régionale attribuée	Dispositif régional	Date d'attribution
Cap l'Orient	Etude de développement du pôle nautisme	480 194,40 €	14 406,00 €	FRED	10/06/02
AUDELOR	Base de sous marins lorient keroman (1ème tranche Opérationnelle)	532 199,00 €	44 332,00 €	FRED	17/02/03
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman (1ème tranche Opérationnelle)	14 712 712,00 €	1 226 058,00 €	FRED	17/02/03
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman (2ème tranche Opérationnelle de l'espace nautisme - plaisance (pôle course au large)	5 145 154,00 €	643 144,29 €	FRED	15/10/01

Maître D'ouvrage	Opération	Coût total de l'opération	Subvention régionale attribuée	Dispositif régional	Date d'attribution
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman (2ème tranche opérationnelle) - Infrastructures maritimes pôle course au large hangar et abords Glorieux	1 320 000,00 €	165 000,00 €	FRED	06/10/2003
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman (2ème tranche de reconversion d'intérêt général) - Démolitions	123 362,00 €	15 420,00 €	FRED	9/12/2002
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman Etudes d'assistance à maîtrise d'ouvrage	789 000,00 €	98 625,00 €	FRED	9/12/2002
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman Pôle stratégies maritimes Reconversion du bloc K1 (2ème tranche opérationnelle)	10 846 935,00 €	1 125 000,00 €	FRED	06/10/2003
Cap l'Orient	Base de sous-marins lorient keroman (2ème tranche opérationnelle) - Réhabilitation du bloc K1 travaux de finalisation	2 897 000,00 €	362 125,00 €	FRED	06/10/2003
Cap l'Orient	2ème tranche de reconversion de la BSM Pôle développement touristique Dossier sous -Marin Flore	556 000,00 €	69 500,00 €	FRED	06/10/2003
Cap l'Orient	2ème tranche de reconversion de la BSM Pôle développement touristique Dossier Tour Davis	76 225,00 €	9 528,00 €	FRED	06/10/2003
Cap l'Orient	2ème tranche de reconversion de la BSM - Académie Tabarly	17 208 784,00 €	2 985 789,00 €	FRED	07/07/05
Cap l'Orient	2ème tranche de reconversion de la BSM -Opérations d'intérêt général	358 000,00 €	44 750,00 €	FRED	08/12/03
Cap l'Orient	Réalisation de la 2ème tranche opérationnelle de la base des sous-marins de Lorient - VRD primaires	1 000 000,00 €	250 000,00 €	PRAT	10/11/2005
Cap l'Orient	Réalisation d'infrastructures maritimes à la base des sous-marins de Lorient	3 430 000,00 €	394 439,00 €	PRAT	10/11/2005
	TOTAL	59 475 565,40 €	7 448 116,29 €		

Il convient aujourd'hui de soutenir de nouvelles opérations dans ce contrat de pays.

Liste des fiches projet correspondantes

- achèvement des opérations d'aménagement ;
- sous-marin flore ;
- valorisation d'un parcours de visite culturel et patrimonial ;
- aménagement du nautique de Keroman (incluse dans les fiches ZA)



ACHEVEMENT DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT (VRD) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECONVERSION DU SITE DE LA BSM (LORIENT) - (2EME TRANCHE - 4EME PHASE)

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne ».

Son histoire, ses dimensions, son architecture, font de la base des sous-marins un témoin majeur de l'histoire récente de notre pays et mérite à ce titre la prise en considération d'une médiation patrimoniale de qualité.

Dans le cadre du programme global de reconversion du site de la BSM, les opérations d'intérêt général recouvrent les travaux de démolition, de confortation, d'amélioration des équipements existants et les travaux de réaménagement des infrastructures (V.R.D) afin de répondre aux nouveaux besoins de fonctionnement de la base (ouverture au public et développement d'activités économiques dédiées au nautisme).

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à la reconversion économique du site de la BSM

Promouvoir l'émergence d'un pôle de développement du nautisme et patrimonial

Accroître la valorisation urbanistique et environnementale du site

2.3. Descriptif du projet

L'achèvement des opérations d'aménagement comprend :

- Aménagement des abords de la Cité de la Voile Eric Tabarly,
- Aménagement des quais et promenades piétonnes incluant la mise en lumière,
- Mise en place de mobilier urbain, et la desserte en réseaux,
- Aménagement de l'esplanade,
- Aménagement du carrefour entre la nouvelle entrée de la BSM et la rue F. Toullec,
- Aménagement du transbordeur et de ses abords (accès public, mise en sécurité),
- Aménagement des abords du H2.

2.4. Résultats attendus

Implantation d'entreprises, nombre de visiteurs pour les espaces muséographiques, etc...

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux : 07/2007

Fin des travaux : 05/2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de précisions sur la répartition des dépenses.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	2 900 000

6. Intervention de la Région : 870 000 €

SOUS-MARIN FLORE - REALISATION D'UN ESPACE MUSEOGRAPHIQUE

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne ». Il s'inscrit plus particulièrement dans le programme général de reconversion du site de la BSM comprenant la réalisation d'un pôle touristique sur le thème de « l'homme et la mer ».

Son histoire, ses dimensions, son architecture, font de la base des sous-marins un témoin majeur de l'histoire récente de notre pays et mérite à ce titre la prise en considération d'une médiation patrimoniale de qualité.

Complétant le musée du sous-marin de la Tour Davis, la valorisation du circuit de visite existant et l'ouverture du sous-marin Flore au public, la dimension patrimoniale de la reconversion de la Base des sous-marins en pôle de développement du nautisme autour de la Cité de la Voile Eric Tabarly est un véritable enjeu.

2.2. Objectifs du projet

Témoigner de l'histoire de ce site

Promouvoir la valorisation culturelle et touristique du site de reconversion de la BSM

2.3. Descriptif du projet

Dans le cadre de la reconversion de la Base des Sous-Marins à Lorient, le sous-marin Flore, témoin sur le site des générations de submersibles, est mis à disposition de Cap l'Orient par le Ministère de la Défense.

Il va faire l'objet d'une mise en scène pour son ouverture à un large public. Un espace immédiat d'accueil, d'une superficie d'environ 250 m², complètera la montée à bord du sous-marin. Une exposition permanente à l'intérieur de cet espace permettra au visiteur de découvrir l'histoire de la Base des Sous-Marins, des hommes et des navires qui ont fait de ce lieu un patrimoine historique et culturel indéniable.

Sur la base d'un pré-programme, le programme détaillé, les études et le suivi de réalisation de la muséographie (scénographie, graphisme, éléments de présentation) de l'exposition seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre muséographique.

2.4. Résultats attendus

Fréquentation annuelle de l'équipement et de l'ensemble des équipements à vocation touristique situés sur le site de Keroman et plus principalement au Pays de Lorient.

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux courant 2007.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve des conclusions des études de faisabilité.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	1 700 000

6. Intervention de la Région : 510 000 €

VALORISATION D'UN PARCOURS DE VISITE CULTUREL ET PATRIMONIAL DE LA BSM

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne ».

Son histoire, ses dimensions, son architecture, font de la base des sous-marins un témoin majeur de l'histoire récente de notre pays et mérite à ce titre la prise en considération d'une médiation patrimoniale de qualité.

Ce projet s'inscrit dans le programme général de reconversion du site de la BSM et plus précisément de la réalisation d'un pôle touristique sur le thème de « l'homme et la mer »

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à la reconversion économique du site de la Base des sous-marins

Promouvoir la valorisation culturelle et touristique du site de reconversion de la BSM

2.3. Descriptif du projet

Élément incontournable du patrimoine de la cité, la base des sous-marins est également un témoin majeur du XXe siècle et de la bataille de l'Atlantique. Suite au retrait de la Marine Nationale en 1997, une stratégie de reconversion de ce site d'exception s'est imposée. Sur la base d'un diagnostic patrimonial confirmant la qualité et l'intérêt majeur du site, des visites guidées ont été organisées par l'office du tourisme dès 1997. A titre expérimental dans un premier temps, les médiateurs du patrimoine accueillent aujourd'hui entre 20 000 et 30 000 visiteurs par an.

Afin de répondre qualitativement à la demande croissante de visite, il y a lieu d'engager une **étude et des travaux de valorisation et d'élargissement du circuit de visite proposé, notamment concernant l'accès et l'organisation de la visite du bloc K3.**

2.4. Résultats attendus

Fréquentation touristique, etc...

3. Echancier de la réalisation du projet

2007

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	350 000

6. Intervention de la Région : 105 000 €

SPECIFICITE MARITIME DU TERRITOIRE ET POTENTIELS ECONOMIQUES SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL DES PORTS DE PLAISANCE (FICHE GLOBALE)

La filière nautique connaît un développement favorisé en Pays de Lorient par la présence d'un savoir-faire en matière de construction, équipements et réparation navale, et de nouveaux outils :

- Elévateurs à bateaux 650 T, 50T et 5 T et terre-pleins avec récupération des eaux de carénage à Keroman et Lorient
- Terre-pleins et hangars pour équipes de la course au large à la BSM
- Equipements portuaires de plaisance.

Aujourd'hui Cap l'Orient dispose, dans les ports de plaisance situés sur son territoire, de 2 200 places sur pontons.

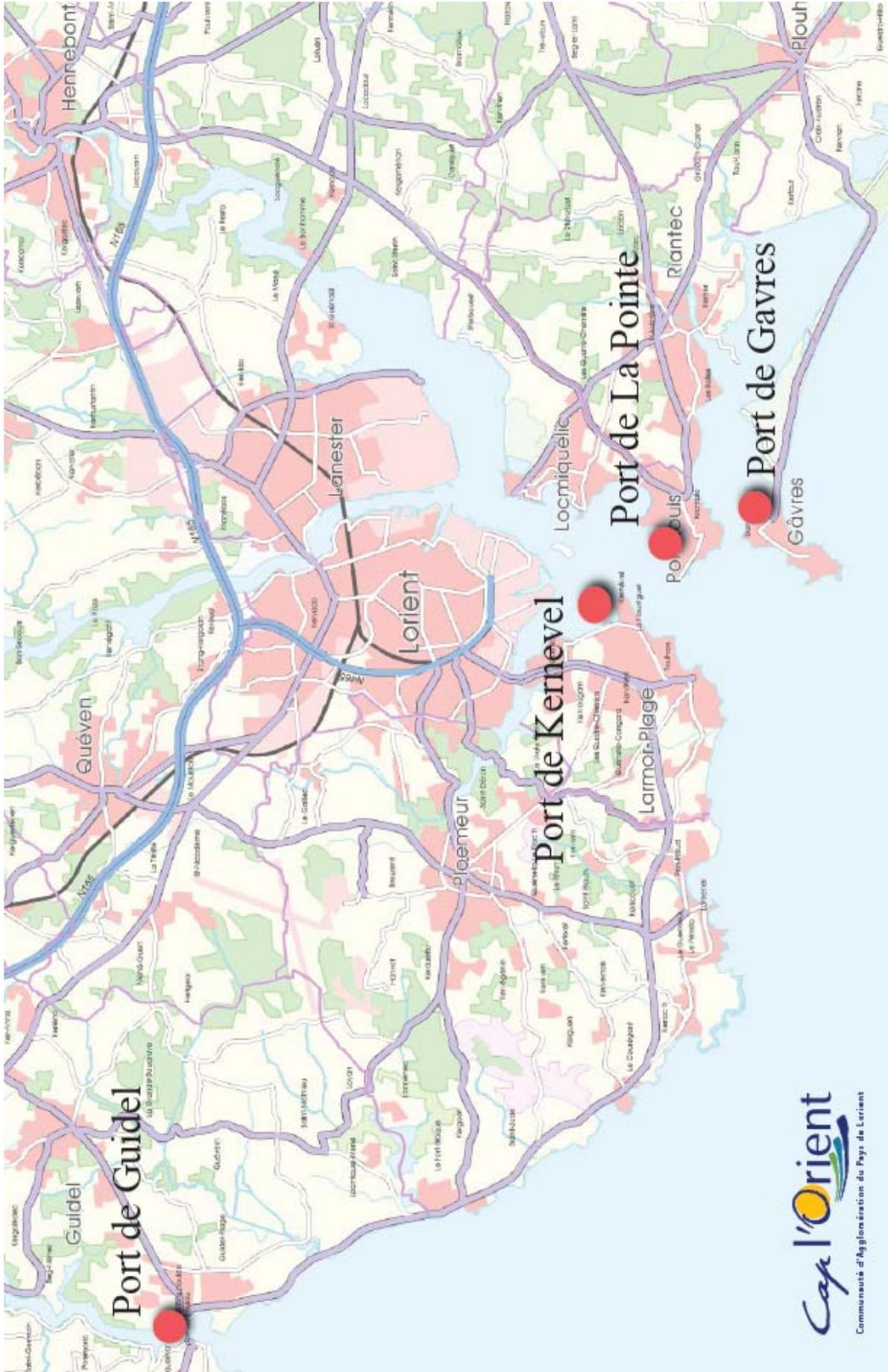
L'opération déjà programmée pour le printemps 2007 devant la Base de Sous Marins augmentera cette capacité de 250 places en équivalent bateau d'environ 10 m. La liste d'attente (sans double compte) s'établit à 1 200 demandes non satisfaites. Le temps d'attente à compter d'une inscription varie entre 3 à 5 ans suivant le site et la taille du bateau.

Autour de la Cité de la Voile Eric Tabarly, le Pays de Lorient souhaite conforter sa position de référence en matière de nautisme et faire émerger un véritable pôle de développement du nautisme en Bretagne Sud : site naturel remarquable et sécurisé, équipements structurants, professionnels et savoir-faire diversifiés, équipes de course au large emblématiques de la compétition à la voile..., il convient de doter le Pays de Lorient de structures complémentaires. Celles-ci sont de nature à favoriser le développement de ce secteur, qu'il s'agisse de site d'activités favorisant l'implantation et la présence d'entreprises relevant de cette filière ou de création de nouvelles infrastructures portuaires. Au total, les équipements envisagés permettront de créer 600 places supplémentaires portant la capacité d'accueil totale sur pontons des ports de plaisance sur le territoire de Cap l'Orient à plus de 3000 places.

Liste des fiches projet correspondantes

- Extension du Port de Kernével à Larmor-Plage : 200 places
- Restructuration et extension du Port de la pointe (Anse du Driasker) à Port-Louis : 240 places
- Extension du Port de Guidel-Plage : 90 places
- Extension du port de Ban Gâvres : 70 places

Projets d'aménagements des ports de plaisance sur le territoire de Cap l'Orient



EXTENSION DU PORT DE KERNEVEL A LARMOR-PLAGE

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne » et « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'extension des ports de plaisance participent à la stratégie du pays de Lorient de structurer et valoriser un pôle nautisme de 1er rang en Bretagne.

Cette politique se traduit notamment par l'augmentation des capacités d'accueil multi sites autour de la rade appuyée sur un développement cohérent des équipements de plaisance afin de proposer aux plaisanciers une offre diversifiée et complémentaire tenant compte des spécificités de chaque port.

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à dynamiser les potentiels économiques (contexte économique et géographique propices)

Promouvoir l'émergence d'un véritable pôle de développement du nautisme

Répondre à une forte demande (accueil de bateaux de plaisance)

2.3. Descriptif du projet

Le projet prévoit la création d'environ 200 postes d'amarrage :

- création d'une ligne de pontons brise clapots à environ 45m de la ligne brise-clapots actuelle , offrant ainsi environ 2ha de plan d'eau supplémentaire ;
- mise en place d'environ 500 m linéaire de pontons sur les anciens pieux de brise-clapot ;
- réalisation d'une nouvelle panne de pontons de 70 places entre l'actuelle panne visiteur et l'ancien brise-clapots.

2.4. Résultats attendus

Nombre de bateaux accueillis

Développement des activités de service liées à la plaisance

3. Echancier de la réalisation du projet

Instruction administrative : juillet 2006 / avril 2007

Démarrage des travaux : septembre 2007

Réception des ouvrages : mars 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- des conclusions des études techniques et de leur transmission à la Région ;
- de précisions sur le détail des dépenses et recettes attendues, tant du point de vue des subventions que des redevances.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	6 000 000

6. Intervention de la Région : 1 800 000 €

AMENAGEMENT DU PORT DE LA POINTE (ANSE DU DRIASKER) A PORT-LOUIS

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne » et « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'extension des ports de plaisance participent à la stratégie du pays de Lorient de structurer et valoriser un pôle nautisme de 1er rang en Bretagne.

Cette politique se traduit notamment par l'augmentation des capacités d'accueil multi sites autour de la rade appuyée sur un développement cohérent des équipements de plaisance afin de proposer aux plaisanciers une offre diversifiée et complémentaire tenant compte des spécificités de chaque port. Concernant le port de Port Louis, l'opération vise à assurer :

- Le doublement de la capacité d'accueil : de 200 à 400/450 places
- La protection du plan d'eau vis-à-vis des vents et clapots de secteur nord
- L'aménagement des quais, terre-plein et espaces à terre en lien avec le patrimoine architectural du site

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à dynamiser les potentiels économiques (contexte économique et géographique propices)

Promouvoir l'émergence d'un pôle de développement du nautisme

Répondre à une forte demande (accueil de bateaux de plaisance)

2.3. Descriptif du projet

Création de 240 places supplémentaires

- extension de la souille plaisance jusqu'au fond de l'anse
- mise en place de 10 pannes de pontons sur pieux
- création d'une estacade de protection à l'embouchure de l'anse
- démolition du terre-plein au pied des remparts et reconstruction d'un terre-plein en fond d'anse (stationnement des véhicules, des bateaux de l'école de voile et des bateaux du port)
- construction d'ouvrages de quai empierrés et d'ouvrages de mise à l'eau (quai de grutage, cale)
- aménagement d'un poste d'accostage pour le bateau transrade

2.4. Résultats attendus

- nombre de bateaux accueillis
- développement des activités de service liées à la plaisance

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux fin 2007

Réception des ouvrages fin 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- des conclusions des études techniques et de leur transmission à la Région ;
- de précisions sur le détail des dépenses et recettes attendues, tant du point de vue des subventions que des redevances.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	8 745 000

6. Intervention de la Région : 2 623 500 €

EXTENSION DU PORT DE GUIDEL-PLAGES

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne » et « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'extension des ports de plaisance participent à la stratégie du pays de Lorient de structurer et valoriser un pôle nautisme de 1er rang en Bretagne.

Cette politique se traduit notamment par l'augmentation des capacités d'accueil multi-sites autour de la rade appuyée sur un développement cohérent des équipements de plaisance afin de proposer aux plaisanciers une offre diversifiée et complémentaire tenant compte des spécificités de chaque port.

Le Port de Guidel se distingue par une localisation environnementale exceptionnelle à la confluence entre la Laïta et la mer. Cette situation lui confère un caractère particulier privilégiant davantage l'accueil de bateaux type pêche promenade ou de petite plaisance. Les projets d'extension et les aménagements de ce plan d'eau iront donc dans le sens d'une valorisation de cette spécificité et permettront un doublement de la capacité d'accueil de 90 places à 180 places.

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à dynamiser les potentiels économiques (contexte économique et géographique propices)

Promouvoir l'émergence d'un pôle de développement du nautisme

Répondre à une forte demande (accueil de bateaux de plaisance)

2.3. Descriptif du projet

Le projet proprement dit consiste à créer 90 places en assurant :

- La protection du plan d'eau vis-à-vis de l'ensablement
- L'extension du terre-plein
- L'extension de la souille plaisance au nord du bassin actuel
- La mise en place de 4 à 5 pannes de pontons sur pieux
- La création d'un ouvrage submersible de protection vis-à-vis de l'ensablement
- L'extension du terre-plein vers le nord
- La réfection de la digue existante

2.4. Résultats attendus

- nombre de bateaux accueillis
- développement des activités de service liées à la plaisance

3. Echancier de la réalisation du projet

2009, selon les études pré-opérationnelles, et notamment de sédimentologie

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- des conclusions des études techniques et de leur transmission à la Région ;
- de la prise en compte des contraintes liées au dragage ;
- de précisions sur le détail des dépenses et recettes attendues, tant du point de vue des subventions que des redevances.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	3 374 000

6. Intervention de la Région : 1 012 200 €

EXTENSION DU PORT DE BAN GAVRES

1. Maître d'ouvrage

Cap l'Orient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région : « pour une affirmation de la vocation et spécificité maritimes de la Bretagne » et « pour une définition de stratégies de développement économique et social »

Les projets d'extension des ports de plaisance participent à la stratégie du pays de Lorient de structurer et valoriser un pôle nautisme de 1er rang en Bretagne.

Cette politique se traduit notamment par l'augmentation des capacités d'accueil multi sites autour de la rade appuyée sur un développement cohérent des équipements de plaisance afin de proposer aux plaisanciers une offre diversifiée et complémentaire tenant compte des spécificités de chaque port

L'extension du port de Ban Gâvres prévoit la création de plus de 70 postes d'amarrage.

2.2. Objectifs du projet

Contribuer à dynamiser les potentiels économiques (contexte économique et géographique propices)

Promouvoir l'émergence d'un véritable pôle de développement du nautisme

Répondre à une forte demande (accueil de bateaux de plaisance)

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet consiste à créer 70 places en assurant :

- L'extension de la souille actuelle par dragage
- La mise en place de deux pannes de pontons sur pieux pouvant accueillir environ 70 poste d'amarrage

2.4. Résultats attendus

- nombre de bateaux accueillis
- développement des activités de service liées à la plaisance

3. Echancier de la réalisation du projet

2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- des conclusions des études techniques et de leur transmission à la Région ;
- de précisions sur le détail des dépenses et recettes attendues, tant du point de vue des subventions que des redevances.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	880 000

6. Intervention de la Région : 264 000 €

Pour une Bretagne équitable et solidaire

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE D'INSERTION

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Bellevue Blavet Océan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines »

L'emploi, la formation et l'insertion sont au cœur des préoccupations majeures du Pays de Lorient. La communauté de Bellevue Blavet Océan a mis en œuvre et gère au profit des 9 communes du canton de Port Louis, un atelier d'insertion cantonal multi activités ainsi qu'un chantier d'insertion sociale et professionnelle.

Les conditions d'organisation, d'hygiène et de sécurité actuelles nécessitent un relogement de l'atelier et du chantier d'insertion. La construction d'un nouveau bâtiment sur la zone de Bellevue à Merlevenez est prévu à cet effet.

2.2. Objectifs du projet

Promouvoir l'insertion d'une population en difficultés

Mettre en œuvre des ateliers et animations permettant de recréer du lien social

Offrir un cadre d'accueil et de travail approprié

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet proprement dit prévoit la construction sur un seul niveau d'un bâtiment mixte comprenant ateliers, garages, bureaux, espaces de restauration et d'activités.

Public visé

Une partie du bâtiment est dédié aux activités de l'ACTE (atelier multi activités), l'autre partie étant destiné à accueillir le Chantier Nature et patrimoine cantonal.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux au deuxième trimestre 2007.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve de la prise en compte de la qualité environnementale dans la construction du bâtiment.

La Région rappelle au maître d'ouvrage la possibilité qui lui est offerte de recourir à une clause sociale réservant par exemple un certain nombre d'heures de travail à un public en difficulté type « RMIste », chômeurs longue durée... au travers de l'article 14 du code des marchés publics.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	385 000

6. Intervention de la Région : 115 327 €

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL EN PAYS DE LORIENT (PRESENTATION GLOBALE)

Les compétences statutaires de la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient en matière d'équipements culturels et sportifs ont été limitées à ceux ayant une forte dimension touristique. La compétence générale dans ces demandes relève des communes.

Cependant, lors de toutes les phases de contractualisation précédentes, Cap l'Orient a défendu la place de la culture comme un élément à part entière au sein des projets de développement du Pays en insistant systématiquement sur la notion d'équilibre géographique et d'échange, que ce soit :

- dans le Projet d'Agglomération, résultat d'une vaste concertation menée en 1999 -8 ateliers ; 47 groupes de travail ; plus de 50 contributions écrites- dont l'objectif était de faciliter la prise en compte des priorités dans les nouveaux dispositifs de programmation mis en place à tous les niveaux pour 2000/2006 -DOCUP, CPER, PRAT, ... ;
- dans la Charte de Pays, décembre 2002, où il était clairement exprimé : orientation 2 « Valoriser la richesse de l'offre en matière sportive, culturelle et de loisirs » comme en témoigne l'annexe ci-jointe ;
- dans le projet de Pays en cours de finalisation résultant d'une nouvelle concertation menée entre avril et juin 2006.

Durant l'ensemble de ces travaux, il a toujours été considéré que la vitalité culturelle renforcerait en même temps l'image et l'attractivité du territoire.

Ceci s'est concrètement matérialisé par la possibilité d'offrir des lieux et équipements en adéquation avec ces objectifs et les besoins de la population. Le succès rencontré par les dernières réalisations passées est indéniable (médiathèques à Quéven, Larmor-Plage, Guidel, Port-Louis ; Grand Théâtre à Lorient). Si ces réalisations ont pu bénéficier de cofinancements dans le cadre des procédures antérieures de contractualisation, c'est notamment parce que le fonctionnement de ces équipements n'est pas autarcique.

Tous les acteurs ont compris la synergie qu'ils pouvaient trouver dans leur pluralité. Les exemples de ce travail en réseau sont nombreux. Les responsables des 11 salles qui ont une équipe de programmation au Pays de Lorient se rencontrent une fois par mois depuis 2003, non seulement pour s'accorder sur leur programmation mais aussi pour communiquer notamment à travers un guide, le GPS (Guide du Parfait Spectateur), édité avec le concours financier de Cap l'Orient, voire demain à partir d'un site Internet unique (réflexion en cours). Les médiathèques collaborent quant à elles à travers des projets, manifestations ou positionnements spécifiques (exemple : Salon du livre de la jeunesse qui réunit les médiathèques de Guidel, Quéven, Lanester et Lorient) ; procédures traditionnelles de prêts inter-médiathèques, ou encore identification d'un équipement avec un « fonds documentaire spécifique (exemple : artothèque à Hennebont). De la même façon, des expositions photographiques se déplacent dans ces lieux, hors de la Galerie « Le Lieu », spécialisée dans cet art.

En terme territorial, il est justifié que des équipements culturels ayant chacun leur spécificité se réalisent à Plouay, au Nord du Pays, à Lanester et à Ploemeur, les deux communes hors Lorient dépassant les 20 000 habitants, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest de la ville centre.

D'une manière générale, ces trois projets se sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre de leur dossier dans la volonté de travail en réseau et de partage des ressources, éléments qui amènent le Pays de Lorient à les soutenir.

Liste des fiches projet correspondantes

- Création d'un espace culturel et de loisirs - Lanester
- Réalisation d'un espace culturel – Ploemeur
- Création d'une salle de spectacle et de théâtre - Plouay

CREATION D'UN ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS A LANESTER

1. Maître d'ouvrage

Commune de Lanester

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Permettre aux habitants d'accéder à la culture est l'objectif premier de la création de cet Espace Culturel qui doit s'appuyer sur une tradition locale d'accès à tous à la culture et aux loisirs. L'espace s'appuiera sur un tissu associatif fort afin de promouvoir le développement du territoire dans le cadre d'un réseau culturel intercommunal déjà bien engagé confirmant la nécessité d'une offre culturelle plurielle et équitablement répartie sur le territoire.

Lieu de rencontre ouvert, il développera notamment ses actions en direction d'une population aux revenus moyens reconnus faibles dans une Commune (3ème ville du Morbihan) qui a dû faire face aux conséquences économiques de la restructuration de la Construction Navale et au redéploiement des activités militaires. Dans ce contexte social difficile, il s'agit bien de contribuer à la construction d'un pays solidaire pour offrir aux habitants une vie quotidienne de qualité s'appuyant sur une personnalité culturelle forte.

2.2. Objectifs du projet

- Répondre à une demande des habitants toutes générations confondues et de la vie associative en renforçant l'offre de culture et de loisirs existante notamment celle de la salle Jean Vilar dont la jauge ne permet pas de répondre aux nombreuses sollicitations ;
- Offrir un accès adapté à la situation sociale des habitants en permettant une politique tarifaire préférentielle ;
- Rééquilibrer le territoire sur la rive gauche du Scorff qui est actuellement dépourvue d'équipement culturel structurant et en s'inscrivant dans une politique de réseau au sein du Pays de Lorient dans laquelle Lanester s'est déjà inscrite mais qui doit trouver son aboutissement par la réalisation de cet équipement qui ambitionne de desservir bien au-delà de la commune, l'ensemble des habitants du secteur est, sud-est, du Pays de Lorient, contribuant ainsi à renforcer la cohérence du territoire.

2.3. Descriptif du projet

L'espace sera un équipement de centralité facilement accessible (proximité du triskell et de la RN 165) et respectant les normes HQE qui comprendra notamment :

- un auditorium de 500 places environ modulable
- un espace loisirs modulable
- un hall orienté vers l'accueil des expositions
- un module composé de salles d'activités sociales
- un module équipements généraux

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

- finalisation programmation et concertation : 2007 (1er semestre)
- début des travaux : 2008 (1er semestre)

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve :

- de la dimension intercommunale soit attestée par la mise en œuvre de conventions passées avec Cap l'Orient ou les autres équipements et associations culturels ;
- de la mise en œuvre d'une véritable programmation avec un permanent dédié ;
- de la qualité environnementale du bâtiment.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	5 000 000

6. Intervention de la Région : 1 000 000 €

REALISATION D'UN ESPACE CULTUREL A PLOEMEUR

1. Maître d'ouvrage

Commune de Ploemeur

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible ».

Le territoire a fait le choix d'une politique culturelle et de loisirs ambitieuse et souhaite poursuivre dans cette voie afin de continuer à promouvoir l'attractivité du territoire en offrant un cadre de vie de qualité.

L'espace culturel de Ploemeur implanté au cœur de la ville contiguë à l'actuelle médiathèque a vocation à offrir un lieu de rencontres et d'animation ouvert sur la ville et doit constituer une instance de médiation sociale, culturelle et intergénérationnelle.

2.2. Objectifs du projet

Offrir un cadre de vie de qualité

Favoriser un maillage équitable des équipements sur le territoire

Faciliter l'accès à des activités culturelles et sociales

2.3. Descriptif du projet

Le complexe comprendrait plus précisément les infrastructures suivantes :

- Un espace médiathèque ;
- Une zone de consultation des archives locales ;
- Un atelier informatique
- Un espace réservé à l'enseignement et à la pratique des arts plastiques
- Un auditorium de 150 à 200 Places
- Un hall d'exposition
- Un espace d'animation extérieur.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2008-2009

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve :

- de la dimension intercommunale soit attestée par la mise en œuvre de conventions passées avec Cap l'Orient ou les autres équipements et associations culturels ;
- de la mise en œuvre d'une véritable programmation avec un permanent dédié ;
- de la qualité environnementale du bâtiment.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	4 600 000

6. Intervention de la Région : 920 000 €

CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLE ET DE THEATRE A PLOUAY

1. Maître d'ouvrage

Commune de PLOUAY

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Le Pays de Lorient dispose de plusieurs équipements dédiés à la culture qui oeuvrent en faveur d'une offre multiple et de qualité et essentiellement concentrés dans la partie sud du territoire (Lorient, Quéven, Ploemeur, Lanester, Hennebont, Pont Scorff...), la plus urbanisée.

La création d'un nouveau pôle, dans la partie Nord du territoire, participerait à un meilleur accès du public à la culture et permettrait de mieux équilibrer le territoire, de le rendre plus équitable dans son offre culturelle.

L'opportunité s'est présentée pour la commune de Plouay d'acquérir, en 2006, de l'association diocésaine, l'ensemble immobilier de l'ancien Patronage, composé d'une ancienne salle de cinéma, d'une halle de sport et d'un vaste terrain. Avec une situation géographique stratégique (en centre urbain), cette structure, son emplacement et sa superficie offrent un potentiel important que la commune souhaite exploiter dans un but d'intérêt général.

Le projet porte sur la réhabilitation de cet ensemble en un nouvel équipement culturel comprenant une salle de spectacles (spectacles vivants : théâtre, danse, musique...), de conférences avec auditorium et un espace expositions. Cette nouvelle structure et celles en projet sur Lanester et Ploëmeur constitueront des points d'appui importants de la politique culturelle développée à l'échelle du Pays, en s'inscrivant, notamment, dans un réseau de lieux de diffusion améliorant « l'irrigation » culturelle du Pays sur la totalité de son territoire.

2.2. Objectifs du projet

- Equilibrer l'offre culturelle sur le territoire du Pays de Lorient
- Créer un nouveau lieu de vie culturelle, artistique et de rencontres au plus près des habitants.
- S'inscrire dans un réseau de structures existantes ou futures à vocation culturelle afin de développer des actions communes, cohérentes, complémentaires (programmation / diffusion, animations, communication...).

2.3. Descriptif du projet

Le projet a été élaboré en s'appuyant notamment sur une étude préalable réalisées par le CAUE du Morbihan. Le nouvel équipement sera ainsi composé :

- accueil / parties communes de 64 m² (hall, billetterie, foyer, vestiaires, sanitaires, locaux techniques, circulations, local entretien et poubelles ...)
- une partie réservée à l'administration de 22 m² (bureau, rangement...)
- auditorium de 100 places et de 250 m² (salle de 150 m² avec gradins télescopiques, scène, loges, rangements, cabine de projection, toilettes)

Une extension est envisagée par la création d'une coursive permettant d'améliorer les espaces de circulation et d'accueillir des expositions.

La démolition de l'ancien gymnase et des garages viendra agrandir la cour qui sera aménagée en stationnements.
La commune a acquis l'ensemble immobilier par acte notarié du 6 septembre 2006.

2.4. Résultats attendus

Etablir et développer un partenariat avec les structures à vocation culturelle existantes ou futures : par le biais d'actions concertées, communes....

Proposer une offre diversifiée dans le domaine culturel et artistique : diffusion de spectacles, organisation de conférences, expositions.

Favoriser les initiatives en terme de pratiques et/ou de création par la mise à disposition d'un équipement adapté à disposition d'associations culturelles et artistiques.

3. Echancier de la réalisation du projet

4ème trim. 2006 : acquisition du foncier, finalisation études pré-programmation, démolition du gymnase

1er trimestre 2007 : démolition des garages, choix de l'architecte maître d'oeuvre

2ème trimestre 2007 : élaboration de l'avant projet détaillé,

3ème trimestre 2007 : permis de construire, consultation des entreprises

4ème trimestre 2007 : Passation des marchés, début des travaux

Fin 1er semestre 2008 : Achèvement des travaux

2ème semestre 2008 : Mise en service de la structure.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est attribué sous réserve :

- de la dimension intercommunale soit attestée par la mise en œuvre de conventions passées avec Cap l'Orient ou les autres équipements et associations culturels ;
- de la mise en œuvre d'une véritable programmation avec un permanent dédié ;
- de précisions sur les partenariats envisagés avec les structures culturelles situées à proximité : le Théâtre du Strapontin à Pont-Scorff, Les Arcs à Quéven, le Théâtre à la coque à Hennebont...
- de la qualité environnementale du bâtiment.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
Etudes (architecte, BET, opc, sps...)	150 000
Travaux de démolition	50 000
Travaux de restructuration	600 000
Aménagements extérieurs	150 000
Equipements, mobilier	100 000
TOTAL	1 050 000

6. Intervention de la Région : 250 000 €

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

COMPLEXE AQUATIQUE D'HENNEBONT

1. Maître d'ouvrage

Commune d'Hennebont

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

La Construction d'un complexe aquatique à Hennebont présente un intérêt intercommunal et permet d'offrir à la population de l'est du territoire (environ 60 000 habitants), un équipement attractif comprenant l'aménagement d'univers aquatiques distincts dans une commune ne comportant pas de piscine alors qu'elle compte 3 lycées et 3 collèges accueillant des élèves de 18 des 30 communes de l'agglomération.

Cet espace a une vocation de polyvalence pédagogique.

2.2. Objectifs du projet

Offrir un cadre de vie de qualité

Favoriser un maillage équitable des équipements sur le territoire

Adapter les équipements à l'évolution des pratiques et des fréquentations

2.3. Descriptif du projet

Description de l'opération

Le projet proprement dit comprend trois univers aquatiques répondant à des modalités de pratiques distinctes dont prioritairement :

- un pôle éducatif (cet équipement a notamment pour objectif de réduire les inégalités en matière d'accessibilité pour les scolaires. A partir d'un rapport de 2005 du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public dans le département du Morbihan, 69,3 % des collégiens et 83,9 % des lycéens, tous lycées confondus, étaient exclus de l'enseignement de la natation.
- un pôle « petite enfance »
- un pôle de détente

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

- Etudes : 2e semestre 2006
- Aménagement du site (VRD) : 1er semestre 2007
- Dossier de permis de construire – appel d'offres : 1er semestre 2007
- Travaux de construction : 2e semestre 2007 – 1er semestre 2008
- Livraison : septembre 2008

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sera accordé sous réserve :

- qu'il ne soit pas appelé sur des actions relatives à la remise en forme ou aux soins du corps ;
- que soit prise en compte la qualité environnementale de la construction, notamment pas le choix d'un mode de chauffage respectueux de l'environnement et d'un système de récupération des eaux de pluie ;
- que soit attestée la dimension intercommunale du projet.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	6 246 700

6. Intervention de la Région : 1 874 010 €

COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL DU MENEZ A LARMOR PLAGE : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AMENAGEMENTS

1. Maître d'ouvrage

Commune de Larmor Plage

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens de deux des dix chantiers fédérateurs prônés par la Région « pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture lisible », « pour un développement touristique, sportif et de loisirs de qualité ».

Le site du Menez est à proximité immédiate du centre ville, du parc océanique de Kerguelen et du centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape, représente une surface de 12 hectares dédiée à la réalisation d'un complexe multifonctionnel. Outre les équipements municipaux liés à l'enfance et au scolaire, ce complexe s'articulera autour de pôles sportif (stade, équipements couverts, salles spécialisées...), et culturel (salle multifonction) au sein d'un parc urbain paysager.

2.2. Objectifs du projet

- Favoriser un maillage équitable des équipements sur le territoire
- Faciliter l'accès de la population à des activités culturelles et de loisirs
- Offrir un espace de vie sociale de grande qualité et un lieu de manifestations sportives et culturelles d'échelle Régionale ouvert à toutes les catégories de personnes
- Accueillir les personnes Handicapées et leur permettre de poursuivre des activités sportives éventuellement dans le cadre de la F.F.Handisport

2.3. Descriptif du projet

Ce complexe multifonctionnel est organisé autour de plusieurs pôles. Les liaisons entre les différents pôles et l'ensemble des équipements seront conçues pour permettre la circulation des fauteuils pour handicapés et intégreront une valorisation environnementale et paysagère du site.

L'aménagement général du complexe se déroulera en plusieurs phases pour un coût (valeur 2006), tous aménagements et équipements intégrés, de 19 500 000€ HT.

Y est prévu la création :

- d'un pôle culturel intégrant une salle multifonction accessible (qui n'est pas l'objet de cette demande)
- d'un pôle sportif comprenant :
- un stade et des équipements couverts,
- une salle omnisports et des salles spécialisées pour les sports de combat
- des équipements d'hébergement, de formation permettant la pratique sportive de toute discipline à tout niveau et particulièrement l'accueil de stages pour les disciplines « handisport ».

La demande faisant l'objet de cette fiche porte sur les **deux premières phases d'aménagement du complexe en équipements (terrain des sports, piste d'athlétisme, aire de lancers, vestiaires) et en travaux d'infrastructures (aménagement du mail de liaison entre les équipements)**

Ce complexe permettra la pratique sportive de toute discipline à tout niveau et particulièrement l'accueil de stages pour les disciplines « handisport ». C'est en raison de cet aspect que la Communauté d'agglomération apportera à la commune un fonds de concours de 20 000€.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

A compter de 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- que la dimension intercommunale du projet soit confirmée ;
- de la mise en œuvre de l'accessibilité pour personnes handicapées ;
- de précisions sur chaque poste de dépense pour chaque opération envisagée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
terrain des sports, piste d'athlétisme, aire de lancers, vestiaires, aménagement du mail de liaison entre les équipements	3 666 000
TOTAL	3 666 000

6. Intervention de la Région : 733 200 €

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS INTERCOMMUNALE A KERVIGNAC

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes Blavet Bellevue Océan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

La Communauté de communes Blavet Bellevue Océan compte 16 000 habitants et doit atteindre les 20 000 habitants dans les 5 ans.

Les quatre salles de sport existantes – une salle à Plouhinec, une salle à Merlevenez, deux salles à Kervignac – ont permis aux différents clubs d'accéder à de très hauts niveaux en particulier en hand ball, judo et karaté.

Aucune des salles existantes ne peut accueillir de public.

Il convient donc de créer une salle intercommunale pouvant accueillir 250 personnes.

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

2.2. Objectifs du projet

Permettre un développement de loisirs de qualité.

Répondre à la demande des clubs sportifs locaux, leur permettre de conforter leurs positions et d'associer un public à ces résultats.

Favoriser un maillage équitable des équipements sportifs.

2.3. Descriptif du projet

Le projet proprement dit porte sur la réalisation d'une salle de sports comprenant 250 places de tribune.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

Entre 2009 et 2011

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve :

- de précisions sur la vocation de la salle ;
- de son optimisation par différents publics ;
- d'une bonne articulation entre la localisation de la salle et d'éventuels réseaux de transports pour y accéder.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	1 500 000

6. Intervention de la Région : 300 000 €

CONSTRUCTION D'UNE 3EME TRIBUNE AU STADE YVES ALLAINMAT A LORIENT

1. Maître d'ouvrage

Commune de Lorient

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

2.2. Objectifs du projet

Permettre un développement de loisirs de qualité

Adapter l'équipement à une fréquentation grandissante

Contribuer à la valorisation architecturale du stade au cœur de la ville.

2.3. Descriptif du projet

La construction de la 3ème tribune du stade Yves Allainmat à Lorient s'intègre dans un aménagement global situé au cœur du centre ville de Lorient, comprenant le grand théâtre et le complexe aquatique. Cet équipement est également le reflet d'un dynamisme sportif sur le territoire. Le projet porte sur la valorisation et l'agrandissement de la capacité d'accueil de cet équipement qui accueille un public nombreux venant de l'ensemble du Pays de Lorient et au-delà dans un stade à la capacité devenue insuffisante pour assister aux matchs de football au haut niveau national où pratique le FC Lorient depuis maintenant plusieurs saisons. C'est en raison de cet aspect que la Communauté d'agglomération apportera à la commune un fonds de concours de 1 600 000€.

Il s'agit de mettre à niveau les installations sur les plans quantitatif et qualitatif pour permettre au FC Lorient qui pratique le football au haut niveau national de disposer d'un stade de 18 500 places assises couvertes.

- Côté grand axe, le rez-de chaussée se composera de la billetterie centrale, de la boutique du Club, des entrées du public au stade et des accueils VIP ;
- Le niveau 1 permettra l'accès aux places de gradins bas avec sanitaires et buvettes ;
- Le niveau 2 permettra l'accès aux loges et salon de réception (de 500 m²), il accueillera également 7 bureaux ;
- Le niveau 3 permettra d'accéder aux gradins avec buvettes et sanitaires.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

Démarrage des travaux à fin 2007

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional est accordé sous réserve que la dimension intercommunale du projet soit confirmée.

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
TOTAL	8 000 000

6. Intervention de la Région : 2 400 000 €

DEVELOPPEMENT DE LA RANDONNEE AU PAYS DE LORIENT

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes Blavet Bellevue Océan

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

Ce programme œuvre dans le sens d'un des dix chantiers fédérateurs prôné par la Région : « pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité ».

2.2. Objectifs du projet

Ouvrir la partie sud-est du Pays de Lorient afin de faire découvrir et de valoriser le patrimoine culturel et naturel, notamment de la ria d'Étel ;

Rentabiliser les structures d'accueil et d'hébergement en courts séjours : Village du Remoulin, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, campings...

2.3. Descriptif du projet

Le projet vise à renforcer le maillage et les connexions intercommunales en matière de cheminements pédestres et cyclables, en complément du GR et des chemins existants en réalisant des ouvrages d'art de jonctions intercommunales : au Vieux bourg à Nostang ; au Pont-Madame à Merlevenez ; au Moulin de Berringue à Sainte-Hélène ; passerelle sur le sentier côtier du passage neuf à Plouhinec.

Le projet proprement dit porte sur les ouvrages suivants :

- Ouvrage de jonction au « vieux bourg » à Nostang : Réhabilitation du vieux pont sur la ria d'Étel faisant la jonction entre Nostang et Merlevenez pour sécuriser le passage des véhicules et des piétons
- Ouvrage de jonction au « Pont Madame » à Merlevenez : Réhabilitation du Pont Madame sur la ria d'Étel faisant la jonction entre Merlevenez et Sainte-Hélène avec création d'une passerelle réservée aux piétons et cyclistes.
- Ouvrage de jonction au « Moulin de Berringue » à Ste-Hélène : Aménagement d'un passage au Moulin de Berringue, sur la ria d'Étel, afin d'assurer la continuité du chemin côtier entre Sainte-Hélène et Plouhinec : Création d'une digue sur une longueur de 20 mètres et d'une passerelle en bois.
- Ouvrage de jonction au « Passage neuf » à Plouhinec : Réalisation d'un escalier de bois sur le domaine public maritime faisant office de passerelle pour le franchissement du Pont Lorois par les randonneurs, prolongé par un sentier sous forme de perré de 50 mètres afin d'assurer la continuité du sentier côtier.

2.4. Résultats attendus

Fréquentation accrue du site

3. Echancier de la réalisation du projet

De 2008 à 2010 :

- Année 2008 : 1ère tranche de travaux : 96 500 €uros
 - o Ouvrage de jonction au « Passage neuf » à Plouhinec (66 500 euros)
 - o Ouvrage de jonction au « Moulin de Berringue » à Sainte-Hélène (30 000 euros)
- Année 2009 : 2ème tranche de travaux : 75 000 euros
 - o Ouvrage de jonction au « vieux bourg » à Nostang (75 000 euros)
- Année 2010 : 3ème tranche de travaux : 60 000 euros
 - o Ouvrage de jonction au « Pont Madame » à Merlevenez (60 000 euros)

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Description des postes de dépenses (HT)	Montant (€)
2008	
Ouvrage de jonction au « Passage neuf » à Plouhinec	66 500
Ouvrage de jonction au « Moulin de Berringue » à Sainte-Hélène	30 000
2009	
Ouvrage de jonction au « vieux bourg » à Nostang	75 000
2010	
Ouvrage de jonction au « Pont Madame » à Merlevenez	60 000
TOTAL	231 500

6. Intervention de la Région : 46 300 € (au prorata des tranches)

3.

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie

Un SCOT en cours de finalisation regroupe Cap L'Orient et les 5 communes de la Communauté de communes de Bellevue Blavet Océan, sous la responsabilité d'un Syndicat Mixte. Son adoption est prévue fin 2006 et doit être suivie d'un élargissement de son périmètre à l'ensemble du Pays..

Dans l'attente de l'élargissement du périmètre du Syndicat Mixte, le Pays de Lorient est conduit par un Comité de pilotage composé d'élus représentant chacun des EPCI. Il appuie également ses réflexions et ses orientations sur les travaux du Conseil de Développement.

Pour les prochaines années, le pays souhaite :

1. Accompagner les projets du contrat de Pays

Approfondissement de la connaissance économique du territoire

- Connaissance de l'économie touristique locale et des métiers du tourisme (partenariat CDT, CCIM...)
- Atlas des zones d'activités (mise à jour)
- Mise en oeuvre d'un schéma directeur de zones d'activités : vers des éco-parcs ?
- Schéma de développement commercial à finaliser

Accompagnement du SCOT approuvé

- Conseil à l'élaboration des PLU
- Plaquettes de diffusion des études du SCOT
- Approche méthodologique pour la gestion des eaux pluviales
- Réalisation d'un « plan vert » pour Cap l'Orient
- Les franges urbaines : analyse et propositions pour leur aménagement
- Propositions pour des plans de gestion des espaces protégés de statut privé
- Programmation des réserves foncières –Les conditions d'urbanisation de 600 ha à l'horizon de 2025
- Mise en place des indicateurs d'évaluation de la procédure

2. Mobiliser le territoire

- Soutenir le conseil de développement
- Elargir l'observatoire territorial au Pays
- Réaliser un atlas général du Pays pour une meilleure connaissance du territoire
- Engager les études pour un SCOT élargi au Pays

3. Anticiper sur des enjeux d'avenir

- Diagnostic territorial emploi dans le cadre des recommandations des contrats de projets : connaissance des mutations économiques
- Travaux de prospective sur l'emploi non qualifié,
- Prolongement de l'état des lieux sur les déplacements.
- Mise à jour PDU, outil de pédagogie, répondant ainsi aux obligations légales
- La question des boisements, enjeux de biodiversité et de valorisation énergétique : Enjeu de gestion de la trame verte et bleue

- Diagnostic « environnement – développement durable » en s'appuyant sur l'évaluation environnementale du SCOT, l'observatoire des déplacements et l'observatoire de l'habitat
- Mise en oeuvre d'un plan climat local et d'un agenda 21
- Mise en place d'un observatoire social et de la qualité de vie
- Etude sur les conditions de suppression des passages à niveau au coeur de l'agglomération : enjeux pour des aménagements de Quartiers dans le futur.
